

les règlements sur les importations des pays étrangers. Les nouvelles lois sur le commerce étranger et les nouveaux règlements sur les tarifs sont lus constamment afin de maintenir les renseignements à jour et de pouvoir les fournir au besoin.

La section des relations commerciales recueille et enregistre l'information nécessaire aux négociations commerciales futures. Les problèmes relatifs aux entraves tarifaires et autres obstructions commerciales sont étudiés. La valeur des concessions mutuelles avec les pays commerçants est examinée. La section s'occupe des représentations faites par les exportateurs canadiens, instaure la mesure qui s'impose ou donne des conseils à ce sujet. Dans l'exécution de ses fonctions, la section des recherches doit souvent avoir recours à des fonctionnaires d'autres services, spécialisés dans les diverses phases de l'industrie de l'exportation comme l'agriculture, l'industrie forestière, l'industrie minière, etc.

La section économique, encore au stade du développement, est destinée à étudier certains sujets spéciaux, comme les restrictions non tarifaires au commerce mondial, les primes à l'exportation, les contrôles quantitatifs et les permis d'importation.

**Division de l'exportation.**—La Division de l'exportation de l'Office du commerce extérieur est le lien entre les exportateurs canadiens et l'Office des commissaires du commerce en vue du développement du commerce d'exportation. La Division comprend 23 préposés aux denrées groupés dans cinq grandes sections: *a*) comestibles—bestiaux et produits animaux, poisson et produits du poisson, plantes et produits des plantes, et répartition des comestibles; *b*) machines, métaux et produits chimiques—produits du fer et de l'acier, métaux non ferreux et minéraux métalloïdiques, produits chimiques et dérivés, machines et appareils industriels, machines et appareils électriques, voitures et accessoires d'automobile; *c*) textiles, cuir et caoutchouc—tissus et vêtements, cuir, caoutchouc et leurs produits; *d*) bois et papier—bois et ses produits, et papier et ses produits; *e*) produits de toutes sortes—marchandises durables pour consommateurs, et produits divers. Les préposés aux denrées remplissent un double rôle: ils tiennent l'Office des commissaires du commerce à l'étranger parfaitement au courant de la situation des approvisionnements au Canada et restent en contact étroit avec les exportateurs canadiens actuels et éventuels. Conjointement avec l'Office des commissaires du commerce, ils renseignent les exportateurs sur les demandes de renseignements commerciaux, les marchés potentiels pour leurs produits, le choix d'agents et les règlements et pratiques qui ont trait au commerce. Ils assurent les premiers contrats, par l'entremise de l'Office du commerce extérieur à Ottawa, avec les marchés canadiens à l'étranger.

La Division de l'exportation maintient un répertoire confidentiel d'exportateurs, qui énumère les firmes exportatrices canadiennes et donne des détails sur leurs produits. Des exemplaires de ce répertoire se trouvent dans tous les bureaux des commissaires du commerce et servent à maintenir les acheteurs étrangers en contact avec les manufacturiers canadiens qui offrent les articles désirés.

Le ministère a pour objectif général de relâcher ou de supprimer la réglementation de temps de guerre sur les exportations aussitôt que possible afin que le commerce prenne de l'essor. Quand la Division de l'exportation débuta en novembre 1945, la Branche des permis d'exportation tomba sous sa juridiction. Des articles de plus en plus nombreux sont affranchis de la réglementation mais il y a des denrées